

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 23 MARS 2023**

**DEL-2023-92**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/03/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, GYSELINCK, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, BOUVARD, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHEVALLOT, LOUVEAU, MALOSSE, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 25**  
**Présents : 12**  
**Représentés par mandat : 4**

---

**Objet : ACCORDS-CADRES DE SERVICE A BONS DE COMMANDES - ACHATS DE PRODUITS ET LICENCES DE CYBERSECURITE ET LEURS SERVICES ASSOCIES**

**Exposé du Président,**

Lors du Bureau du 19 mai 2022, les membres du Bureau :

- ont approuvé le principe d'une réponse du SYANE à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales (volet « Cybersécurité » du plan France Relance) » ;
- et ont autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'obtention de cette subvention pour lancer un « Pack Cyber Premiers Pas ».

Pour rappel, ce dispositif vise à soutenir le déploiement rapide de solutions simples de cybersécurité dans les collectivités territoriales.

En sa qualité d'« Opérateur Public de Services Numériques » (OPSN), seul le SYANE pouvait y répondre pour le compte des communes et des EPCI de Haute-Savoie, avec une volonté de s'engager sur la création de nouveaux services mutualisés en matière de cybersécurité.

Le SYANE, désormais lauréat de cet appel à projets, a débuté une stratégie de cybersécurité plus globale pour l'inscrire de manière structurelle dans les bonnes pratiques numériques du territoire, avec une montée en puissance planifiée pour les cinq prochaines années.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mutualisation de nouveaux services numériques appelés service « Cyber Premiers Pas », dont les modalités d'adhésion et les principes de fonctionnement ont été approuvés par le Comité syndical le 13 octobre 2022.

Le service « Cyber Premiers Pas » implique, dans un premier temps, que le SYANE, seul bénéficiaire de la subvention précitée et donc seul pouvoir adjudicateur, lance un appel d'offres afin d'acheter des produits et licences de cybersécurité. Ces produits et licences seront, dans un second temps, mis à disposition des collectivités adhérentes à ce nouveau service.

En ce sens, une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée par le SYANE le 17 janvier 2023.

La consultation comprend 4 lots :

Lot	N° du marché	Périmètre
1	MS 23011	<b>Solution permettant des actions de sensibilisation et formation aux risques Cyber, notamment au phishing</b> : fourniture du service, installation et paramétrage, maintien en conditions opérationnelles, assistance de niveaux 2 et 3
2	MS 23012	<b>Solution de sauvegarde sécurisée et externalisée des données</b> : fourniture du service, installation et paramétrage, maintien en conditions opérationnelles, assistance de niveaux 2 et 3
3	MS 23013	<b>Solution de sécurisation des messageries, dont l'anti-spam</b> : fourniture du service, installation et paramétrage, maintien en conditions opérationnelles, assistance de niveaux 2 et 3
4	MS 23014	<b>Solution chiffrée de gestion et de coffre-fort de mots de passe</b> : fourniture du service, installation et paramétrage, maintien en conditions opérationnelles, assistance de niveaux 2 et 3

La consultation a pour objet de conclure 4 accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes.

Chacun des accords-cadres sera conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification au titulaire par le maître d'ouvrage. Ils pourront être renouvelés trois (3) fois pour la même durée, sans que leur durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Chacun des accords-cadres est conclu, sur la durée globale du marché (4 ans), sans minimum financier et avec un maximum financier de :

N° du Lot	N° Marché	Montant maximum HT
1	MS 23011	80.000 €
2	MS 23012	180.000 €
3	MS 23013	220.000 €
4	MS 23014	140.000 €

Une réunion d'information a été organisée en visioconférence le mardi 31 janvier 2023 de 10h30 à 12h00, afin que les candidats puissent poser des questions relatives à la bonne compréhension du cahier des charges.

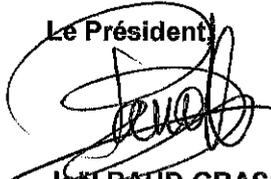
La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat, réunie le 23 mars 2023, a procédé à l'analyse des candidatures et des offres. Elle a retenu comme titulaires, les entreprises suivantes :

N° du lot	Titulaire
1	CFI
2	OXIBOX
3	SECUSERVE
4	TEICEE

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord à la conclusion des accords-cadres à bons de commandes retenus par la Commission d'Appel d'Offres, et à autoriser le Président à les signer,
2. à autoriser le Président à signer, pour chacun des accords-cadres, les bons de commandes correspondants lors de la survenance des besoins pendant toute la durée des accords-cadres.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES & NUMÉRIQUE